

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 038-203/11/CC

■ Approbation de l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets
DGS 11/6032/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La commission réduction des déchets à la source – tri sélectif, présidée par Monsieur Jean VIARD a été initiée et mise en place par Monsieur le Président de Marseille Provence Métropole en janvier 2010, pour faire des propositions afin d'améliorer les performances en matière de réduction des déchets à la source et de tri sélectif sur le territoire de la Communauté Urbaine.

A l'issue de six mois de travaux, cette Commission a fait un certain nombre de propositions portant sur les deux volets suivants :

- la réduction des déchets,
- le tri sélectif.

Dans ses conclusions sur la réduction des déchets à la source, la Commission préconise la mise en place, en partenariat avec l'ADEME, d'un Programme Local de Prévention des déchets.

L'objectif d'impact principal du programme, à cinq ans est de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire de la Collectivité sur la base d'un diagnostic initial.

La Collectivité s'engage sur cet objectif, avec obligation de résultats et en échange, l'ADEME apporte son expertise et son soutien financier qui peut représenter un montant de 800 000 euros par an, soit 4 millions d'euros sur cinq ans.

Au niveau national, le coût moyen estimé pour les collectivités pour atteindre l'objectif de -7% et de 2 euros par an et par habitant (population DGF), hors investissements.

Ce programme, conclu sous la forme d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat pour une durée maximale de cinq ans, et de contrats annuels de performance, définit les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les soutiens financiers de l'ADEME afférents.

Année 1 : Objectifs d'activité

- Etablissement du programme de prévention incluant le diagnostic de l'état initial conforme à la démarche décrite précédemment ;
- Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation (d'activité et d'impacts) du programme et de leur méthode de mesure ;
- Evaluation de ces indicateurs pour l'année de référence ;
- Fourniture de la matrice coût ADEME remplie pour l'année arrivée à échéance.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Année 2 et suivantes : Objectifs d'activités et d'impact

- Etat de la mise en œuvre du programme démontrant un avancement des actions conforme aux engagements pris ;
- Collecte des données et renseignement des indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme (indicateurs d'activités et d'impact) ;
- Fourniture de la matrice coût ADEME pour l'année arrivée à échéance.

En s'engageant dans ce programme, la Collectivité doit programmer plusieurs actions :

- Désigner un élu référent et un animateur du programme local de prévention ;
- Constituer un Comité de Suivi de l'accord et un Comité de Pilotage ;
- Mettre en place une équipe de projet animée par l'animateur de programme ;
- Mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires ;
- Rechercher la cohérence et favoriser la synergie du programme avec les autres projets de territoire et notamment le plan de prévention, le cas échéant ;
- Fournir des données pour contribuer à l'observation de la prévention des déchets ;
- Rédiger des rapports intermédiaires annuels et un rapport final à l'issue des cinq ans.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la nécessité pour Marseille Provence Métropole de réduire la production de déchets à la source, dans un souci environnemental, humain et financier ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME ci-annexé pour la mise en œuvre d'un « Programme Local de Prévention des déchets »

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet accord cadre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI